

Insertion

Pour qui ?

- communes
- communautés de communes

Quelles prestations ?

Nous vous accompagnons...

- en apportant un appui au développement de marchés d'insertion
- en proposant des modèles de pièces de marchés
- en prospectant des entreprises et effectuant une pré-sélection des candidats
- dans vos démarches de recrutement, en sélectionnant les candidats bénéficiaires du RSA, en les préparant au recrutement, et en assurant le tutorat pendant la durée du contrat aidé (aide financière pour réduire le coût de l'embauche)

Combien ?

Le service proposé est gratuit.

Pour quoi ?

Le Conseil Départemental (CD67) vous accompagne dans un premier temps pour favoriser le recours aux clauses et marché d'insertion dans les marchés publics, notamment pour la réalisation de travaux de création/extension/restructuration d'équipements communaux ou intercommunaux significatifs.

Le CD67 vous accompagne dans un second temps pour favoriser le recrutement d'allocataires du RSA dans le cadre de contrats aidés, et assurer un tutorat par un conseiller emploi du Conseil Départemental.

- favoriser l'insertion professionnelle des allocataires du RSA
- développer l'emploi local

Comment ?

Prendre contact avec le référent CD67 de votre territoire.